cerfa
N° 11199*02
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 61

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3267-R SD
(07-2016)
@internet-DGFiP

Enregistrer sous...

FORMULAIRE À IMPRIMER RECTO/VERSO

BORDEREAU D'INSCRIPTION
RENOUVELLEMENT

Service de la publicité foncière	Dépôt	Date _____ Vol. _____ N° _____
_____	_____	

Effet jusqu'au :	Principal : _____ €	CSI (1) : _____ €
_____	Accessoires : _____ €	
	Total _____ €	

Inscription _____

Ayant effet jusqu'au _____

☐ l'échéance ☐ la dernière échéance

☐ est ☐ n'est pas déterminée et future

Est requise en renouvellement de celle prise à : _____

le _____ Vol. _____ n° _____

le _____ Vol. _____ n° _____

le _____ Vol. _____ n° _____

Date extrême d'effet de l'inscription originaire ou, si celle-ci a été renouvelée, de l'inscription (ou de la dernière inscription) en renouvellement ……..

RAPPEL (titre, propriétaire grevé, créancier,…) DE L'INSCRIPTION PRÉCÉDENTE

MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS L'INSCRIPTION PRÉCÉDENTE
(créancier, titre, capital, accessoires, exigibilité,…)

(1) CSI : Contribution de sécurité immobilière.

N° 3267-R SD
(07-2016)

PERSONNE A LAQUELLE LE REJET DOIT ÉVENTUELLEMENT ÊTRE NOTIFIÉ
(identité et adresse)

DÉSIGNATION DU (OU DES) PROPRIÉTAIRE(S) GREVÉ(S) ACTUEL(S)
(cf. article 62 du décret n° 55-1350 du 14/10/1955)

IMMEUBLE(S) GREVÉ(S) - DÉSIGNATION DÉTAILLÉE
(cf. articles 61 et 62 du décret n° 55-1350 du 14/10/1955)

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

CERTIFICATION(S)
(conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires
cf. articles 76-1 et 63 §3 du décret n° 55-1350 du 14/10/1955)

À……., le …… / …… / ……
(signature et cachet)

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.